



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Madame la Présidente
du Conseil d'État
Luxembourg

Personne en charge du dossier :

Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 25 mars 2020

Réf. CE / SCL : 60.155 - 360 / ak

Objet : Projet de loi portant prorogation des délais de dépôt et de publication des comptes annuels, des comptes consolidés et des rapports y afférents durant l'état de crise.

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de soumettre à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par la Ministre de la Justice.

Je joins en annexe le texte du projet, l'exposé des motifs, le commentaire des articles ainsi que la fiche d'évaluation d'impact.

Madame la Ministre de la Justice aimerait ajouter l'information que le projet de loi en question n'a pas d'impact sur le budget de l'État.

Les avis de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, de la Chambre d'agriculture, de l'Ordre des Experts-Comptables et de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ont été demandés et vous parviendront dès réception.

Madame la Ministre de la Justice saurait gré à votre Haute Corporation de bien vouloir aviser le projet de loi élargé dans les meilleurs délais possibles, étant donné que les dispositions y contenues font partie des mesures de lutte du Gouvernement contre les effets de la pandémie du Covid-19.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre
Ministre d'État
Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen